



Diplôme d'Université

Droit de l'Art et de la Culture



Une formation à distance pour maîtriser les aspects essentiels du droit de l'art et de la culture.

Formation unique en son genre en France, ce DU vise à offrir un socle juridique solide dans les domaines du marché de l'art et de la culture. Proposé intégralement en formation à distance, il mêle le droit public et le droit privé, le droit interne et le droit de l'Union européenne afin d'offrir une vision complète des enjeux de droit attachés à l'art et à la culture. Accessible, en formation initiale ou en formation continue, il s'adresse à celles et ceux, praticiens du monde de l'art et de la culture, étudiants, juristes qui souhaitent comprendre les règles existantes, appréhender leur évolution et les intégrer à leurs pratiques professionnelles.

Diplôme de niveau Bac + 4

Accès à partir de Bac + 3
(formation juridique ou non)

Formation continue de la Faculté
de droit et des sciences politiques
Université de Nantes

02 40 14 15 98
fc.droit@univ-nantes.fr

www.droit.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES





Carte d'identité de la formation

Diplôme

- Diplôme d'Université

Mention

- Droit de l'Art et de la Culture

Direction

- Charles-Edouard BUCHER

Conditions d'accès

- Sélection sur dossier
- Niveau Bac +3 (ou équivalent pour les candidats étrangers maîtrisant la langue française)

Lieu de la formation

- Formation à distance
- Examens organisés à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

Calendrier

- Septembre à mai

Modalités particulières

- Formation exclusivement à distance avec tutorat en ligne et QCM d'auto-évaluation.
- **Chaque étudiant est accompagné par un tuteur tout au long de sa formation. (6h)**
- Possibilité d'effectuer un stage volontaire de 2 mois, sous réserve que les missions affectées au stagiaire correspondent à la thématique du diplôme et après accord du responsable pédagogique de la formation.

Candidature

- Dossier de candidature disponible en ligne sur www.droit.univ-nantes.fr

Validation du diplôme

- Session 1 = mai/juin
- Session 2 = juin/juillet

Nombre de places

- 30

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le diplôme a pour but de proposer une formation sur les aspects essentiels du droit de l'art et de la culture. Il repose sur un tronc commun obligatoires pour tous les inscrits et qui contient les cours portant sur les aspects « fondamentaux ».

En fonction de leurs besoins, les inscrits peuvent ensuite choisir un ou plusieurs parcours de spécialisation :

- Parcours droit de la culture et musées qui met l'accent l'action culturelle publique et les musées (contrats publics, aides publiques à la culture, statut des collections publiques, mobilité des collections, respect du droit d'auteur,
- Parcours droit du marché de l'art : davantage centrée sur les enjeux économiques, ce parcours sur les contrats traite notamment du droit de la vente des œuvres d'art, de la fiscalité du marché de l'art, des assurances et du droit de suite des auteurs.

PUBLICS CONCERNÉS

- **Tous les professionnels de la culture ou du marché de l'art** qui, bien que non juristes, sont confrontés au droit de l'art et de la culture : personnel des musées, des galeries d'art, du ministère de la culture, des collectivités....
 - **Les étudiants qui se destinent à travailler dans le monde de l'art et de la culture** et qui souhaitent acquérir des compétences juridiques dans ces domaines.
 - **les juristes** qui souhaitent acquérir des compétences en droit de l'art et de la culture
 - **Les personnes en recherche d'emploi** qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences.
- Les personnes suivant cette formation disposeront d'outils pédagogiques adaptés à la formation à distance. Les cours seront accompagnés de QCM d'auto évaluation leur permettant de déterminer si les connaissances sont acquises ou non.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

● Enseignements fondamentaux obligatoires

Propriété intellectuelle :

Droit d'auteur : 20h.

Droits voisins du droit d'auteur : 10h.

Droit des contrats d'auteur : 15h .

Droit des marques et des noms de domaine : 10h.

Statut social de l'auteur et de l'artiste : 10h.

Institutions et politiques culturelles : 10h.

Droit européen de l'art et de la culture : 25h.

Droit du patrimoine culturel : 15h.

Liberté de création et d'expression artistique : 10h.

Contrefaçon, parasitisme, faux artistique, vol, spoliation, trafic d'œuvres d'art : 15h.

Les modes de financement et de soutien à la création : 10h.

Numérique : 10h.

Merchandising, édition d'art : 10h.

Parcours optionnels

● Parcours droit de la culture et des musées

Culture et contrats publics : 15h.

Aides publiques à la culture : 6h.

L'acquisition des œuvres par les collectivités publiques : 15h

Le statut et la conservation des collections publiques : 20h

L'exposition et la mobilité des collections : 10h

Droit d'auteur et musées : 15h.

● Parcours droit du marché de l'art

Les contrats : 20h.

Le droit de suite des auteurs des œuvres des arts graphiques et plastiques : 8h.

Droit des ventes d'œuvres d'art : 15h.

Assurances et transport des œuvres d'art : 10h.

Fiscalité du marché de l'art :

Le statut fiscal de l'artiste : 5h.

Le régime fiscal des œuvres d'art : 10h

INTERVENANTS

- **Frédéric Allaire**,
Maître de conférences HDR, *Université de Nantes*
- **Jean-Christophe Barbato**,
Professeur, Chaire Jean Monnet, *Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*
- **Carine Bernault**,
Professeur, *Université de Nantes*,
Première vice-présidente de l'Université
- **Charles-Edouard Bucher**,
Professeur, *Université de Nantes*,
Directeur de l'IRDP (EA1166)
- **Jean-Pierre Clavier**,
Professeur, *Université de Nantes*
- **Sylvain Chatry**,
Maître de conférences HDR, *Université de Perpignan*
- **Stéphanie Le Cam**,
Maître de conférences, *Université de Rennes2*
- **Mylène Le Roux**,
Professeur, *Université Lyon II, Louis Lumière*
- **Audrey Lebois**,
Maître de conférences HDR, *Université de Nantes*
Directrice Adjointe IRDP (EA1166)
- **Agnès Lucas-Schloetter**,
Docteur en droit, HDR, chargée d'enseignement
à l'Université de Munich (Allemagne)
- **Sophie Marmois**,
Chef du Service du Récolement, *Direction de la Recherche et des Collections, Musée du Louvre*
- **Sophie Monnier**,
Maître de conférences, *Université de Bourgogne*
- **Martial Nicolas**, Doctorant *IRDP*
- **Véronique Nicolas**,
Professeur, *Université de Nantes*
- **Kawtar Touijer**,
Doctorante DCS, *UMR CNRS 6297*

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les épreuves sont organisées à la Faculté de droit et des sciences politiques, à Nantes, sur 1 à 4 jours.

- **Une épreuve écrite obligatoires**, de 3h, portant sur tout ou partie des enseignements fondamentaux .
Au choix des enseignants concernés, il pourra s'agir d'un cas pratique, d'une dissertation, de questions portant sur différents points des cours. Cette note est affectée d'un coefficient 2
- Dans chaque parcours optionnel : **un grand oral** devant au moins deux enseignants de la formation
Le sujet porte sur tout ou partie des enseignements composant le parcours de spécialisation choisi par l'étudiant. Oral de 40 mn (20 mn de préparation et 20 mn d'oral avec le jury). Cette note est affectée d'un coefficient 1

Une moyenne générale de 10/20 est exigée pour valider la formation.

Une seconde session sera organisée pour les étudiants ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10/20 ou pour les étudiants dont l'absence à la première session repose sur un juste motif apprécié par la commission pédagogique.

INFOS PRATIQUES

- **Modalités d'inscription**
Candidature sur le site de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes
- **Coût de la formation**
 - Tarif étudiant : 900 €
 - Tarif formation continue individuel : 2698 €
 - Tarif financé : à partir de 3416 €

CONTACTS

Service formation continue
de l'UFR de Droit et Sciences Politiques

Mail : fc.droit@univ-nantes.fr
Téléphone : 02 40 14 15 98
www.droit.univ-nantes.fr

www.droit.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES
FACULTÉ DE DROIT
ET DES SCIENCES POLITIQUES

